



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Juin 2026

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29 | 26 | 23 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 20 |
| Contre : 3 |
| Abstention : 5 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 18/06/2026
Et
Publication du : 18/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le onze Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 04/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/06/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : Mme MOREAU Claudine à Mme GARNIER Véronique, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. DUPLESSY Gilles

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2026-043 – Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-10 ;

Les dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération 2026-017 du 20/03/2026 portant sur le nombre d'adjoints,

Considérant que la commune à fixer à 5 le nombre d'adjoints,

Considérant que le nombre d'adjoint correspond à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints maximum,

Considérant l'arrêté 2026-0263, précisant que Monsieur Yoann Hebert dispose d'une délégation de fonction de « conseiller municipal délégué » en charge des cérémonies,

Considérant la nécessité de déployer ces fonctions,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé, sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 28
- Bulletins blancs : 4
- Bulletin nul : 1
- Suffrages exprimés : 23
- Bulletins Oui : 20
- Bulletins Non : 3

Par conséquent, il est décidé au Conseil Municipal :

- **D'élire** Monsieur Yoann Hebert, Adjoint au maire en lieu et place de M. Duplessy,
- **De modifier** le tableau récapitulatif des indemnités,
- **De modifier**, l'article 3 de la délibération 2026-.021 en fixant le nombre de conseillers municipaux délégués à 7 au lieu de 8,

Adopté à la Majorité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/06/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>